



CAJ/60/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 6 septembre 2009

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Soixantième session
Genève, 19 et 20 octobre 2009

DÉNOMINATIONS VARIÉTALES

Document établi par le Bureau de l'Union

1. À sa cinquante-neuvième session, tenue à Genève le 2 avril 2009, le Comité administratif et juridique (CAJ) a pris note du rapport verbal présenté par le président du Comité technique (TC) sur la quarante-cinquième session du TC, tenue à Genève du 30 mars au 1^{er} avril 2009, dans lequel il était expliqué que le TC avait recommandé d'envisager de modifier le document UPOV/INF/12/1 "Notes explicatives sur les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" (voir les paragraphes 7 et 8 du document CAJ/59/7 "Compte rendu des conclusions"). En particulier, le TC avait proposé de réviser la deuxième partie intitulée "Classes englobant plusieurs genres" de l'annexe I du document UPOV/INF/12/1 pour modifier la classe 202 "*Panicum, Setaria*" en raison d'un reclassement botanique touchant ces genres et espèces ainsi que la classe 211 "Champignons comestibles".

2. L'objet du présent document est d'examiner la révision proposée par le TC concernant les classes 202 "*Panicum, Setaria*" et 211 "Champignons comestibles". En outre, à la suite de la quarante-cinquième session du TC, le Bureau de l'Union a pris connaissance d'une modification intervenue dans le classement botanique de la tomate qui nécessitera un examen au regard de la première partie intitulée "Classes au sein d'un genre" de l'annexe I du document UPOV/INF/12/1.

Classe 202

3. L'attention du Bureau de l'Union a été appelée sur le fait que le code UPOV pour *Panicum maximum* Jacq. (PANIC_MAX) n'était plus cohérent avec le classement retenu dans le GRIN¹, lequel indique que *Panicum maximum* Jacq. est désormais considéré comme un synonyme de *Megathyrsus maximus* (Jacq.) B. K. Simon & S. W. L. Jacobs (voir <http://www.ars-grin.gov/cgi-bin/npgs/html/taxon.pl?447623>). Une recherche approfondie concernant toutes les espèces de *Panicum* dans la base de données GENIE a révélé que *Panicum laxum* Sw. (code UPOV : PANIC_LAX) est désormais considéré comme un synonyme de *Steinchisma laxa* (Sw.) Zuloaga.

4. En ce qui concerne ces cas, l'“Introduction au système de codes UPOV” (http://www.upov.int/genie/en/upov_code.html) donne les explications suivantes :

“3.3 Adoption de nouveaux codes UPOV / Modification de codes UPOV existants

“a) En premier lieu, le Bureau de l'Union créera un code UPOV en se fondant sur la base de données du *Germplasm Resources Information Network* (GRIN) ou de toutes autres références pertinentes si l'espèce concernée ne figure pas dans la base de données du GRIN.

“b) Lorsque le Bureau de l'Union connaît des experts du genre ou de l'espèce concerné ou est informé de leur existence, par exemple par la personne qui propose un nouveau code, il soumet dans la mesure du possible ses propositions à ces experts avant de créer le code.

“[...]

“d) En général, les amendements aux codes UPOV ne sont pas apportés par suite de nouveaux éléments taxonomiques, à moins que ceux-ci ne résultent d'un changement dans le classement générique d'une espèce. Les ‘Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV’ (document UPOV/INF/12/1) contiennent les classes de dénominations variétales de l'UPOV; pour les genres et les espèces non couverts par la Liste de classes de l'annexe I au document UPOV/INF/12/1, la règle générale (‘un genre / une classe’) est qu'un genre est considéré comme une classe (voir document UPOV/INF/12/1, section 2.5.2 et son annexe I). Par conséquent, il est important que le premier élément du code UPOV puisse être utilisé pour classer les espèces dans le genre approprié. Les codes UPOV seront également amendés s'il y a des conséquences pour le contenu d'une classe de dénominations variétales où la Liste de classes s'applique. Les modifications des codes UPOV seront traitées selon la même procédure que l'adoption de nouveaux codes UPOV aux paragraphes a) et b) ci-dessus. Toutefois, en plus, tous les membres de l'Union et les fournisseurs de données à la base de données sur les variétés végétales seront informés de tous amendements.”

¹ USDA, ARS, National Genetic Resources Program. Germplasm Resources Information Network - (GRIN) [Base de données en ligne]. National Germplasm Resources Laboratory, Beltsville, Maryland. URL : http://www.ars-grin.gov/cgi-bin/npgs/html/tax_search.pl

5. *Panicum* L. fait partie de la classe 202 “*Panicum, Setaria*” de la Liste de classes figurant dans la deuxième partie intitulée “Classes englobant plusieurs genres” de l’annexe I du document UPOV/INF/12/1. Par conséquent, toute modification du classement des espèces sous *Panicum* L. peut nécessiter une révision de la classe 202 “*Panicum, Setaria*”. Un examen plus détaillé de cette question permet de constater qu’il y a longtemps que le nom botanique “*Panicum maximum* Jacq.” est utilisé par certains membres de l’Union. Partant de ce constat, des informations supplémentaires ont été recherchées auprès du GRIN sur l’origine du reclassement. M. John Wiersema (GRIN) a avancé les explications suivantes :

“Il semble que la suppression de *Panicum*, qui explique l’acceptation de *Megathyrsus* et de *Steinichisma* et de quelques autres genres distincts, sera définitive. Elle se fonde sur des preuves moléculaires indiquant que de nombreuses espèces anciennement classées sous *Panicum* n’appartiennent pas au groupe central *Panicum*. Pour que *Panicum* conserve son sens antérieur, il faudrait incorporer d’autres genres communs. L’autre solution, consistant à limiter *Panicum* au groupe central d’espèces, semble avoir la préférence des agrostologues australiens et du Nouveau Monde, qui transfèrent de nombreux taxons anomaux dans d’autres genres.

“Certes, la systématique des herbacées peut être assez complexe car l’évolution des organes réticulés joue un rôle important dans certains groupes, tout comme probablement dans le groupe des *Paniceae*, de sorte que leurs rapports ne sont peut-être pas entièrement connus. *Panicum maximum* est une espèce si répandue qu’il faudra un certain temps avant que son classement dans *Megathyrsus* soit universellement adopté.”

6. M. Wiersema a précisé que cette explication se fondait sur des preuves publiées par d’autres spécialistes. Il a donc examiné la littérature la plus récente concernant *Megathyrsus* et déclaré ce qui suit :

“Certains éléments indiquent que *M. maximus* pourrait s’aligner sur le genre *Urochloa*, où certains l’ont placé, bien que son classement dans *Megathyrsus* ne semble pas traduire ce point de vue. Sur la base des preuves moléculaires que j’ai vues, il semble en tout cas beaucoup moins probable que cette espèce soit de nouveau classée sous *Panicum*.”

7. Compte tenu de l’explication de M. Wiersema, il est proposé que, aux fins de l’UPOV, il soit procédé à un reclassement de *Panicum maximum* Jacq. sous *Megathyrsus maximus* (Jacq.) B. K. Simon & S. W. L. Jacobs et de *Panicum laxum* Sw. sous *Steinichisma laxa* (Sw.) Zuloaga. Ce reclassement devrait être répercuté sur les codes UPOV correspondants et appellerait un réexamen de la classe 202.

8. Compte tenu de la révision possible de la classe 202 “*Panicum, Setaria*”, il a été jugé opportun de contrôler la cohérence entre, d’une part, la base de données GENIE et le code UPOV et, d’autre part, la base de données du GRIN en ce qui concerne le classement de l’espèce *Setaria* P. Beauv. À ce sujet, les divergences suivantes ont été trouvées :

<u>Base de données GENIE</u>	<u>Code UPOV</u>	<u>Base de données du GRIN</u>
<i>Setaria flavida</i> (Retz.) Veldkamp (synonyme : <i>Paspalidium flavidum</i> (Retz.) A. Camus)	SETAR_FLA	<i>Paspalidium flavidum</i> (Retz.) A. Camus (synonyme : <i>Setaria flavida</i> (Retz.) Veldkamp)
<i>Setaria viridis</i> (L.) P. Beauv.	SETAR_VIR	<i>Setaria italica</i> subsp. <i>viridis</i> (L.) Thell. (synonyme : <i>Setaria viridis</i> (L.) P. Beauv.)

9. Étant donné que les bases de données UPOV-ROM sur les variétés végétales et GENIE ne contiennent pas de données précises concernant *Setaria flavida* (Retz.) Veldkamp / *Paspalidium flavidum* (Retz.) A. Camus ni concernant *Setaria viridis* (L.) P. Beauv. / *Setaria italica* subsp. *viridis* (L.) Thell., le TC est convenu que les entrées en question devaient être supprimées de la base de données GENIE, tout comme leurs codes UPOV correspondants (voir le paragraphe 64 du document TC/45/15 “Compte rendu des conclusions”).

10. En ce qui concerne une révision possible de la classe 202, les informations suivantes extraites de la Base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales (UPOV-ROM) peuvent être considérées comme utiles :

<u>Genre / espèce</u>	<u>Entrées UPOV-ROM : version 2008/05</u>	
	<u>Nombre</u>	<u>Contributeurs</u>
<i>Panicum</i> L.	3	NL, QM*
<i>Panicum antidotale</i> Retz.	1	ZA
<i>Panicum coloratum</i> L.	9	AR, JP, QM, US
<i>Panicum miliaceum</i> L. (millet commun)	150	AR, AT, BG, CZ, DE, GB, HU, LT, PL, QM, RU, SI, SK, UA
<i>Panicum virgatum</i> L.	5	QM
<i>Panicum maximum</i> Jacq. (herbe de Guinée)	38	AR, AU, BR, JP, QM, ZA
<i>Panicum laxum</i> Sw.	1	AU
<i>Megathyrus</i>	-	-
<i>Steinchisma</i>	-	-
<i>Setaria</i> P. Beauv.	1	QZ
<i>Setaria italica</i> (L.) P. Beauv. (millet d'Italie, millet des oiseaux, sétaire d'Italie)	52	AR, AT, CZ, HU, IL, JP, QM, QZ, RU, SK, UA
<i>Setaria palmifolia</i> (Koen.) Stapf	1	IL
<i>Setaria sphacelata</i> (Schumach.) Stapf & C. E. Hubb.	7	AU, QM, ZA

(*QM : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE))

11. Le TC est convenu de proposer d'élargir la classe 202 dans la deuxième partie intitulée “Classes englobant plusieurs genres” de l'annexe I du document UPOV/INF/12/1, afin d'englober *Megathyrus*, *Panicum*, *Setaria* et *Steinchisma* (voir le paragraphe 65 du document TC/45/15 “Compte rendu des conclusions”).

12. Pour faire en sorte que toutes les parties intéressées puissent examiner d'une manière adéquate la situation en ce qui concerne la classe 202, le TC a invité le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) à examiner cette proposition à sa trente-huitième session, qui se tiendra à Séoul (République de Corée) du 31 août au 4 septembre 2009. Si le TWA entérine la proposition du TC, le CAJ serait invité à examiner cette dernière à sa soixantième session, qui se tiendra à Genève les 19 et 20 octobre 2009, en corrélation avec la proposition de révision du document UPOV/INF/12/1 ("Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV").

13. À sa trente-huitième session, tenue à Séoul (République de Corée) du 31 août au 4 septembre 2009, le TWA a entériné la proposition du TC d'élargir la classe 202 dans la deuxième partie intitulée "Classes englobant plusieurs genres" de l'annexe I du document UPOV/INF/12/1, afin d'englober *Megathyrsus*, *Panicum*, *Setaria* et *Steinchisma* (voir le paragraphe 40 du document TWA/38/17 "Report").

Classe 211 "Champignons comestibles"

14. Les "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" (deuxième partie intitulée "Classes englobant plusieurs genres" de l'annexe I du document UPOV/INF/12/1) portent création de la classe 211 intitulée "Champignons comestibles" (voir l'annexe du présent document). Les conséquences de la classe 211 sur les espèces *Agaricus*, *Agrocybe*, *Auricularia*, *Dictyophora*, *Flammulina*, *Ganoderma*, *Grifola*, *Hericium*, *Hypsizigus*, *Lentinula*, *Lepista*, *Lyophyllum*, *Meripilus*, *Mycoleptodonoides*, *Naematoloma*, *Panellus*, *Pholiota*, *Pleurotus*, *Polyporus*, *Sparassis* et *Tricholoma* ne sont pas bien claires car lesdites espèces ne sont pas spécifiées dans la classe 211. Par exemple, il existe dans la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales une entrée pour l'espèce *Pleurotus florida* qui ne figure pas dans la liste des espèces de la classe 211.

15. À sa quarante-quatrième session, tenue à Genève du 7 au 9 avril 2008, le TC a décidé d'inviter le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) à proposer de préciser la classe 211 (voir le paragraphe 179 du document TC/44/13 "Compte rendu").

16. À sa quarante-deuxième session, tenue à Cracovie (Pologne) du 23 au 27 juin 2008, le TWV a examiné le document TWV/42/5 et, notamment, la demande du TC à l'effet de préciser la situation concernant la classe 211 "Champignons comestibles".

17. Le TWV est convenu que la classe 211 devait être modifiée de manière à couvrir toutes les espèces *Agaricus*, *Agrocybe*, *Auricularia*, *Dictyophora*, *Flammulina*, *Ganoderma*, *Grifola*, *Hericium*, *Hypsizigus*, *Lentinula*, *Lepista*, *Lyophyllum*, *Meripilus*, *Mycoleptodonoides*, *Naematoloma*, *Panellus*, *Pholiota*, *Pleurotus*, *Polyporus*, *Sparassis* et *Tricholoma*, conformément à toutes les autres classes contenant plusieurs genres.

18. Le TWV a noté que la classe 211 ne contiendrait pas nécessairement tous les champignons comestibles et qu'elle pourrait aussi englober certaines espèces pour lesquelles il n'existe pas de variétés comestibles. Il est donc convenu qu'il serait approprié de modifier le nom de la classe 211 de sorte qu'elle ne s'intitule plus "Champignons comestibles" mais "Classe 211 (Champignons)".

19. À sa quarante-cinquième session, tenue à Genève du 30 mars au 1^{er} avril 2009, le TC a proposé de modifier la classe 211, dans la deuxième partie intitulée “Classes englobant plusieurs genres” de l’annexe I du document UPOV/INF/12/1, afin d’englober toutes les espèces *Agaricus*, *Agrocybe*, *Auricularia*, *Dictyophora*, *Flammulina*, *Ganoderma*, *Grifola*, *Hericium*, *Hypsizigus*, *Lentinula*, *Lepista*, *Lyophyllum*, *Meripilus*, *Mycoleptodonoides*, *Naematoloma*, *Panellus*, *Pholiota*, *Pleurotus*, *Polyporus*, *Sparassis* et *Tricholoma*. Le TC est convenu en outre de modifier le nom de la classe 211 pour qu’elle s’intitule “Classe 211 (Champignons)”.

20. Le TC a noté que le CAJ serait informé de sa proposition concernant la classe 211 pour examen à sa soixantième session qui se tiendra à Genève les 19 et 20 octobre 2009. Si le CAJ accepte la proposition du TC, un projet de version révisée des “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV” (document UPOV/INF/12/1) serait présenté au Conseil pour adoption à sa quarante-troisième session ordinaire qui se tiendra à Genève le 22 octobre 2009.

Tomate / classe 4.2

21. Jusqu’en 2008, le nom botanique adopté pour la tomate dans la base de données du GRIN était “*Lycopersicon esculentum* Mill.”. Compte tenu de cela et conformément à l’“Introduction au système de codes UPOV” (voir le paragraphe 4 du présent document), le code UPOV “LYCOP_ESC” avait été créé et la tomate suivait la règle générale (“un genre/une classe”) applicable aux fins de la dénomination variétale (voir la section 2.5.2 du paragraphe 2 du document UPOV/INF/12/1).

22. Cependant, en septembre 2008, compte tenu des faits nouveaux intervenus dans le domaine de la taxonomie, le GRIN a supprimé le genre *lycopersicum* et modifié son classement botanique de la tomate pour placer celle-ci sous “*Solanum lycopersicum* var. *lycopersicum*”.

23. Conformément à l’“Introduction au système de codes UPOV” (voir le paragraphe 4), il est proposé, aux fins de l’UPOV, de reclasser “*Lycopersicon esculentum* Mill.” (code UPOV : LYCOP_ESC) sous “*Solanum lycopersicum* var. *lycopersicum*” (code UPOV : SOLAN_LYC_LYC). Toutefois, un tel reclassement devrait aussi être étudié au regard de la classe de dénomination variétale. Plus précisément, en l’absence de révision du document UPOV/INF/12/1, la classe de dénomination de la tomate passerait de la classe de genre “*Lycopersicon*” (“un genre / une classe”) à la classe 4.2 “*Solanum* autres que dans la classe 4.1 (*Solanum tuberosum* L.).

24. En outre, un certain nombre d’autres espèces figurant dans la base de données GENIE de l’UPOV qui étaient auparavant classées sous “*Lycopersicon*”, avec les codes UPOV correspondants, ont aussi été reclassées et le genre “*Cyphomandra*” a aussi été reclassé sous le genre “*Solanum*”. Un examen de la base de données GENIE a révélé que les classements ci-après étaient concernés :

<u>Base de données GENIE</u>	<u>Code UPOV</u>	<u>Base de données GRIN</u>
<u>Lycopersicon</u>		
<i>Lycopersicon</i>		Suppression de toutes les espèces
<i>Lycopersicon esculentum</i> Mill.	LYCOP_ESC	<i>Solanum lycopersicum</i> var.
<i>Lycopersicon esculentum</i> Mill. var. <i>esculentum</i>	LYCOP_ESC_ESC	<i>lycopersicum</i>
<i>Lycopersicon esculentum</i> Mill. var. <i>cerasiforme</i> (Dunal) A. Gray	LYCOP_ESC_CER	<i>Solanum lycopersicum</i> var. <i>cerasiforme</i> (Alef.) Fosberg
<i>Lycopersicon hirsutum</i> Dunal	LYCOP_HIR	<i>Solanum habrochaites</i> S. Knapp & D. M. Spooner
<i>Lycopersicon lycopersicum</i> (L.) Karst. ex. Farw. x <i>Lycopersicon hirsutum</i> L.	LYCOP_EHI	Pas d'hybride binomial
<u>Cyphomandra</u>		
Cyphomandra	CYPHO	Suppression de toutes les espèces
<i>Cyphomandra betacea</i> (Cav.) Sendtn. (synonyme de <i>Solanum betaceum</i> Cav.)	CYPHO_BET	<i>Solanum betaceum</i> Cav.
<u>Genre hybride</u>		
<i>Lycopersicon</i> x <i>Cyphomandra</i>	LYCYP	<i>Solanum</i> L.
<i>Lycopersicon lycopersicum</i> x <i>Cyphomandra betacea</i>	LYCYP_EBE	À examiner

25. Il est proposé que les changements correspondants soient apportés aux codes UPOV et aux classes de dénominations variétales pour ces genres et espèces. Toutefois, dans le cas de *Lycopersicon* x *Cyphomandra*, aucune entrée n'a été trouvée dans les bases de données UPOV-ROM et GENIE; les codes UPOV seront donc supprimés.

26. Les informations ci-après sont fournies pour faciliter l'examen d'une telle modification.

<u>Genres / espèces</u>	<u>Nombre d'entrées dans UPOV-ROM : version 2009/01</u>
<u>Classe : Lycopersicon</u>	
<i>Lycopersicon esculentum</i> Mill. / <i>Lycopersicon lycopersicum</i> (L) (synonymes)	14 245
<i>Lycopersicon</i> (probablement <i>Lycopersicon esculentum</i> Mill.)	571
<i>Lycopersicon hirsutum</i>	4
<u>Classe : Cyphomandra</u>	
<i>Cyphomandra betacea</i> (Cav.) Sendtn.	5

<u>Classe 4.1 : Solanum tuberosum L.</u>	
<i>Solanum tuberosum</i> L.	12 925
<u>Classe 4.2 : Solanum autres que dans la classe 4.1</u>	
<i>Solanum aviculare</i>	1
<i>Solanum diflorum</i> Vell.	4
<i>Solanum glaucophyllum</i> Desf.	1
<i>Solanum jasminoides</i> Paxt.	4
<i>Solanum</i> L.	59
<i>Solanum melongena</i> L.	945
<i>Solanum muricatum</i>	15
<i>Solanum pseudocapsicum</i>	7
<i>Solanum quitoense</i> Lam.	2
<i>Solanum rantonetii</i>	6
<i>Solanum sisymbriifolium</i> Lam.	7

27. Comme indiqué dans le tableau, l'un des effets les plus importants du changement de classe de dénomination pour la tomate est que celle-ci relèverait de la même classe de dénomination que *Solanum melongena* L. (Aubergine).

28. Ces changements seront soumis au TC pour examen à sa quarante-sixième session, qui se tiendra à Genève en mars 2010. Le CAJ souhaitera peut-être noter que le TC pourrait décider de renvoyer la question au TWV pour ensuite présenter une proposition à sa quarante-septième session, en 2011.

Révision du document UPOV/INF/12/1 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV"

29. Le TC a noté que ses propositions concernant les classes 202 et 211 seraient soumises au CAJ, pour examen à sa soixantième session. Si le CAJ acceptait les propositions du TC, sous réserve de l'approbation de la proposition du TC concernant la classe 202 par le TWA à sa trente-huitième session (voir le paragraphe 13), un projet de version révisée des "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" (document UPOV/INF/12/1), serait présenté au Conseil pour adoption à sa quarante-troisième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 22 octobre 2009.

30. Lorsqu'il a pris note du calendrier précité, le TC n'avait pas connaissance des faits nouveaux intervenus concernant le reclassement botanique de *Lycopersicon*, en particulier *Lycopersicon esculentum* Mill. (Tomate), et de *Cyphomandra*. Lorsqu'il examinera la possibilité de proposer au Conseil la révision du document UPOV/INF/12/1, en vue de son adoption à la quarante-troisième session ordinaire du Conseil qui se tiendra à Genève le 22 octobre 2009, le CAJ souhaitera peut-être envisager un délai pour prendre en compte les éventuelles autres révisions que le reclassement botanique de *Lycopersicon* et de *Cyphomandra* pourrait entraîner. Toutefois, il souhaitera peut-être considérer à cet égard la possibilité qu'une révision du document UPOV/INF/12/1 ne soit pas nécessaire. En outre, il est prévu que le TC ne fera aucune proposition de révision avant 2011 (voir le paragraphe 28).

31. *Le CAJ est invité à :*

a) *envisager de proposer d'élargir la classe 202 dans la deuxième partie intitulée "Classes englobant plusieurs genres" du document UPOV/INF/12/1 afin d'englober les variétés Megathyrsus, Panicum, Setaria et Steinchisma (voir les paragraphes 11 à 13);*

b) *envisager de proposer de modifier la classe 211 dans la deuxième partie intitulée "Classes englobant plusieurs genres" du document UPOV/INF/12/1 afin d'englober toutes les espèces de Agaricus, Agrocybe, Auricularia, Dictyophora, Flammulina, Ganoderma, Grifola, Hericium, Hypsizigus, Lentinula, Lepista, Lyophyllum, Meripilus, Mycoleptodonoides, Naematoloma, Panellus, Pholiota, Pleurotus, Polyporus, Sparassis et Tricholoma, et de modifier le nom de la classe pour qu'elle s'intitule "Classe 211 (Champignons)" (voir le paragraphe 19);*

c) *prendre note des faits nouveaux intervenus concernant le reclassement botanique de Lycopersicon, en particulier Lycopersicon esculentum Mill. (Tomate), et de Cyphomandra ainsi que les incidences concernant les classes de dénomination, dont le TC sera informé pour examen à sa quarante-sixième session (voir les paragraphes 21 à 28); et*

d) *proposer au Conseil la révision du document UPOV/INF/12/1, conformément aux points a) et b) qui précèdent, pour adoption à la quarante-troisième session ordinaire du Conseil qui se tiendra à Genève le 22 octobre 2009 (voir le paragraphe 29).*

[L'annexe suit]

NOTES EXPLICATIVES CONCERNANT LES DÉNOMINATIONS
VARIÉTALES EN VERTU DE LA CONVENTION UPOV

(Annexe I du document UPOV/INF/12/1 (Extrait))

Classes de dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV :
une dénomination variétale ne doit pas être utilisée plus d'une fois dans la même classe

À des fins de précision des troisième et quatrième phrases du paragraphe 2 de l'article 20 de l'Acte de 1991 et de l'article 13 de l'Acte de 1978 et de la Convention de 1961, des classes de dénominations variétales ont été élaborées. Une dénomination variétale ne doit pas être utilisée plus d'une fois dans la même classe. Les classes ont été élaborées de telle sorte que les taxons botaniques au sein d'une même classe sont considérés comme étant étroitement liés et susceptibles d'induire en erreur ou de prêter à confusion quant à l'identité de la variété.

Les classes de dénominations variétales sont les suivantes :

- a) règle générale (un genre / une classe) : en ce qui concerne les genres et espèces qui ne figurent pas sur la liste des classes reproduite dans la présente annexe, un genre est considéré comme une classe;
- b) exceptions à la règle générale (liste des classes) :
- i) classes au sein d'un genre : liste des classes dans la présente annexe : première partie;
- ii) classes englobant plusieurs genres : liste des classes dans la présente annexe : deuxième partie.

LISTE DES CLASSES
Première partie
Classes au sein d'un genre

	Noms botaniques	<u>Codes UPOV</u>
Classe 1.1	Brassica oleracea	BRASS_OLE
Classe 1.2	Brassica autres que Brassica oleracea	autres que BRASS_OLE
Classe 2.1	Beta vulgaris L. var. alba DC., Beta vulgaris L. var. altissima	BETAA_VUL_GVA; BETAA_VUL_GVS
Classe 2.2	Beta vulgaris ssp. vulgaris var. conditiva Alef. (syn.: B. vulgaris L. var. rubra L.), B. vulgaris L. var. cicla L., B. vulgaris L. ssp. vulgaris var. vulgaris	BETAA_VUL_GVC; BETAA_VUL_GVF
Classe 2.3	Beta autres que dans les classes 2.1 et 2.2.	autres que dans les classes 2.1 et 2.2
Classe 3.1	Cucumis sativus	CUCUM_SAT
Classe 3.2	Cucumis melo	CUCUM_MEL
Classe 3.3	Cucumis autres que dans les classes 3.1 et 3.2	autres que dans les classes 3.1 et 3.2
Classe 4.1	Solanum tuberosum L.	SOLAN_TUB
Classe 4.2	Solanum autres que dans la classe 4.1	autres que dans la classe 4.1

LISTE DES CLASSES (suite)
Deuxième partie
Classes englobant plusieurs genres

	Noms botaniques	Codes UPOV
Classe 201	Secale, Triticale, Triticum	SECAL; TRITL; TRITI
Class 202	Panicum, Setaria	PANIC; SETAR
Classe 203*	Agrostis, Dactylis, Festuca, Festulolium, Lolium, Phalaris, Phleum et Poa	AGROS; DCTLS; FESTU; FESTL; LOLIU; PHALR; PHLEU; POAAA
Classe 204*	Lotus, Medicago, Ornithopus, Onobrychis, Trifolium	LOTUS; MEDIC; ORNTP; ONOBR; TRFOL
Classe 205	Cichorium, Lactuca	CICHO; LACTU
Classe 206	Petunia et Calibrachoa	PETUN; CALIB
Classe 207	Chrysanthemum et Ajania	CHRYC; AJANI
Classe 208	(Statice) Goniolimon, Limonium, Psylliostachys	GONIO; LIMON; PSYLL_
Classe 209	(Waxflower) Chamelaucium, Verticordia	CHMLC; VERTI; VECHM
Classe 210	Jamesbrittania et Sutera	JAMES; SUTER
Classe 211	<p>Champignons comestibles</p> <p>Agaricus bisporus Agaricus blazei Agrocybe cylindracea Auricularia auricula Auricularia polytricha (Mont.) Sacc. Dictyophora indusiata (Ventenat : Persoon) Fischer Flammulina velutipes Ganoderma lucidum (Leyss : Fries) Karsten Grifola frondosa Hericium erinaceum Hypsizigus marmoreus Hypsizigus ulmarius Lentinula edodes Lepista nuda (Bulliard : Fries) Cooke Lepista sordida (Schumacher : Fries) Singer Lyophyllum decastes Lyophyllum shimeji (Kawamura) Hongo Meripilus giganteus (Persoon : Fries) Karten Mycoleptonoides aitchisonii (Berkeley) Maas Geesteranus Naematoloma sublateralitium Panellus serotinus Pholiota adiposa Pholiota nameko Pleurotus cornucopiae var.citrinooleatus Pleurotus cystidiosus Pleurotus cystidiosus subsp. Abalonus Pleurotus eryngii Pleurotus ostreatus Pleurotus pulmonarius Polyporus tuberaster (Jacquin ex Persoon) Fries Sparassis crispa (Wulfen) Fries Tricholoma giganteum Masee</p>	<p>AGARI_BIS AGARI_BLA AGROC_CYL AURIC_AUR AURIC_POL DICTP_IND FLAMM_VEL GANOD_LUC GRIFO_FRO HERIC_ERI HYSPI_MAR HYSPI_ULM LENTI_ELO LEPIS_NUD LEPIS_SOR LYOPH_DEC LYOPH_SHI MERIP_GIG MYCOL_AIT NAEMA_SUB PANEL_SER PHLIO_ADI PHLIO_NAM PLEUR_COR PLEUR_CYS PLEUR_CYS_ABA PLEUR_ERY PLEUR_OST PLEUR_PUL POLYO_TUB SPARA_CRI MACRO_GIG</p>

[Fin de l'annexe et du document]

* Les Classes 203 et 204 ne sont pas uniquement établies en fonction de la proximité des espèces.